

# DÉCRET

Réf. n° 00303/03

Les premières fraternités capucines implantées sur le territoire de la France et de la Belgique d'aujourd'hui remontent au moment même où le pape Grégoire XIII abrogea l'interdiction faite aux frères de s'établir hors d'Italie. C'est en effet dès 1574 que des frères de Lombardie vinrent ouvrir un couvent à Paris, rue Saint Honoré.

Quatre années plus tard, cette fondation avait déjà donné naissance à deux custodies qui devinrent, en 1580, les provinces de Lyon et de Paris.

Mais ce commencement n'est pas unique. On doit aussi considérer comme un moment de fondation l'arrivée des capucins à Chambéry en 1576. Cette implantation est à l'origine de la circonscription constituée en 1611 sous le nom de *Mission de Thonon* qui deviendra la province de Savoie en 1618.

Entre-temps, des frères de France avaient essaimé en Belgique en 1585. On put ainsi, en 1587, ériger un commissariat de Belgique auquel succéda la province de Belgique en 1595. Pour faire droit à la différence linguistique, cette province se scinda en deux en 1616 lorsque furent fondées les provinces de Belgique flamande et de Belgique wallonne.

Un troisième point de départ se situe dans l'Est de la France, en Alsace, où la province suisse ouvrit plusieurs couvents à partir de 1603. Les frères de cette région furent constitués d'abord en custodie en 1726 puis en province deux ans plus tard.

Toutes ces provinces situées en territoire français se développèrent vigoureusement au cours du 16<sup>e</sup>, du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> s. Elles donnèrent d'ailleurs naissance à plusieurs autres provinces: celles de Saint-Louis (1588), de Lorraine (1602), de Touraine (1610), de Bourgogne (1618), de Bretagne et de Normandie (1629), d'Aquitaine (1640), de Champagne (1662), d'Avignon et de Marseille (1750). En 1782, ces provinces comprenaient ensemble 4745 frères répartis en 415 couvents.

Les violents bouleversements politiques qui secouèrent la France à la fin du 18<sup>e</sup> s. aboutirent en 1790 à la suppression des Ordres religieux. Nombre de nos frères résistèrent au statut légal qu'on voulut alors leur imposer. Cette résistance en conduisit plus d'un sur l'échafaud. D'autres, tels les bienheureux Jean-Baptiste Loir, Jean Bourdon et François François, moururent dans de sordides prisons ou en exil. Les frères exécutés, emprisonnés ou exilés, les couvents confisqués, l'existence officielle de notre Ordre en France connut alors un long hiatus de 34 ans.

C'est d'abord en Savoie, à partir de quelques couvents qui nous furent rendus, que l'on put reconstituer une custodie en 1824. Peu de temps après, en 1828, on fonda à Marseille une nouvelle custodie de France. Puis un commissariat fut érigé en Corse en 1839.

À partir de 1841, on affermit la restauration en érigeant des provinces : Savoie d'abord, puis province de France sous le vocable de saint Louis en 1845. Celle-ci fut divisée en province de Lyon, province de Paris et province de Toulouse en 1870. La Corse, pour sa part, devint province en 1873 et fut rendue au statut de commissariat en 1880.

En Belgique, c'est en 1857 que l'Ordre fut rétabli sous la forme d'une province Hollando-Belge puis, en 1882, comme province de Belgique. En 1958, on reprendra l'ancienne distinction entre Belgique flamande et Belgique wallonne et la région francophone deviendra une province en 1974.

Le tournant du 19<sup>e</sup> s. fut à son tour marqué de difficultés politiques qui occasionnèrent des suppressions et des expulsions. Certaines provinces françaises essaimèrent alors dans les Amériques et y fondèrent de nouvelles circonscriptions de l'Ordre qui subsistèrent alors même que les frères de France furent autorisés à rentrer dans leurs couvents.

La province d'Alsace qui avait été rattachée à la Rhénano-Westphalie en 1871, redevint française en 1919 et fut réorganisée en commissariat en 1920 puis en province en 1934 ; c'est en 1938 qu'elle prit le nom de *province de Strasbourg*.

Le dernier réaménagement territorial de cette époque concerne la Corse qui fut intégrée à la province de Lyon en 1939.

La seconde guerre mondiale de 1939-1945 imposa évidemment de nouveaux bouleversements. Des frères se retrouvèrent mobilisés... et parfois même dans des camps adverses. Des territoires furent occupés, plusieurs frères connurent les camps d'internement ou le travail obligatoire. D'autres s'engagèrent dans diverses formes de résistance. Tous connurent avec la population au milieu de laquelle ils vivaient toutes les misères qu'impose l'absurdité des conflits armés.

Cinq ans après la fin de la guerre, en 1950, les cinq provinces de France comptaient 1051 frères et 60 couvents. Les années cinquante furent une période de grand dynamisme missionnaire aussi bien sur les territoires nationaux que dans les pays dits « de mission ». En effet, les missions extérieures avaient été de longue date une caractéristique apostolique des frères de France.



Dès le 17<sup>e</sup> s., en 1624, la province de Paris s'était vu confier la mission de Constantinople. Dans un cadre ou un autre, les frères de Paris furent dès lors présents en Turquie jusqu'à tout récemment. Il y eut aussi des essais qui ont duré quelques années à Pondichéry (1632), à Surate (1639) et à Madras (1642). En 1637, les bienheureux Agathange et Cassien arrivèrent jusqu'en Éthiopie où ils souffrirent le martyre.

Ce fut pourtant le 19<sup>e</sup> s. qui fut l'époque de la grande expansion missionnaire. Des frères de Savoie vinrent aux Seychelles en 1852 avant que ce territoire ne soit confié à leur province en 1863. La province de Savoie y assura le service de la mission jusqu'en 1922, lorsque les frères de Suisse vinrent prendre la relève. En 1854, les frères de la province de Savoie commencèrent à se dépenser au Brésil, à Sao Paulo, où ils avaient la charge d'un séminaire. Leur province ouvrit plus tard une nouvelle mission au Rio Grande do Sul. Cette mission commencée en 1895 devint une province autonome de l'Ordre en 1942.

En 1946, les frères de Savoie vinrent épauler à Berbérati les frères de Toulouse qui avaient demandé leur aide.

Tout en maintenant leur présence en Turquie, c'est en Inde que les frères de Paris exercèrent un autre grand apostolat missionnaire. La mission d'Ajmer qui leur fut confiée en 1892 a largement contribué à l'implantation de la vie capucine dans ce pays. La collaboration des frères à la première maison de formation et à la fondation du Commissariat indien a laissé sa marque dans l'histoire des nombreuses provinces indiennes d'aujourd'hui.

En 1943, les frères de Paris furent appelés en Éthiopie pour remplacer les missionnaires italiens. Certains d'entre eux sont encore là aujourd'hui. La vice-province générale d'Éthiopie, créé en 1992, tient donc son héritage de deux provinces françaises en même temps que de plusieurs autres provinces de l'Ordre.

En effet, la mission des Gallas, en Éthiopie, avait d'abord été confiée à la province Saint Louis, en 1638 puis à la province de Toulouse en 1886. Les frères de Toulouse travaillèrent là jusqu'en 1936, lorsque les aléas des conquêtes coloniales les forcèrent à s'en retirer.

Ils ne restèrent pas inactifs pour autant et acceptèrent immédiatement la mission de Berbérati, en Oubangui-Chari. De cette mission où vinrent successivement les rejoindre deux autres provinces françaises, celle de Savoie (1946) et celle de Lyon (1954) sont issus nombre de diocèses centrafricains et tchadiens et aussi la vice-province capucine du Tchad-République Centrafricaine.

Forcée à l'émigration par les lois restrictives du gouvernement français, la province de Toulouse trouva refuge au Canada en 1890. De cette migration est née la province capucine de l'Est du Canada.

La province de Lyon se vit confier plusieurs territoires de mission, en commençant par celui d'Aden en 1888. Ce territoire fut éventuellement intégré à la mission des Gallas mais les frères de Lyon conservèrent l'engagement qu'ils avaient en Mésopotamie. On leur confia également la mission de Syrie en 1902. La première guerre mondiale vint brutalement perturber

leur œuvre missionnaire, mais les frères gardèrent quand même la responsabilité des missions du Liban et de la Syrie jusqu'à l'institution d'une custodie générale du Proche-Orient en 1966.

La province de Strasbourg reçut en 1932 la charge de la mission d'Ambanja, qui comprenait les Comores, Mayotte et Nossy-bé. En 1945, on leur confia aussi Djibouti. Cette dernière mission est aujourd'hui intégrée à la vice-province générale d'Éthiopie tandis que Madagascar forme la vice-province générale la plus nombreuse de l'Ordre.

Quant à la province de Belgique wallonne, qui n'a jamais été nombreuse, elle n'en a pas moins déployé un grand zèle missionnaire. En plus de collaborer à la mission du Congo, confiée à la province flamande, les frères de Wallonie participèrent depuis 1946 à la mission de Djibouti et envoyèrent des missionnaires au Chili à partir de 1960.



Mais au moment même où le zèle missionnaire des capucins de France et de Wallonie créait les conditions qui allaient favoriser la croissance de l'Ordre à partir des années 1990, c'est plutôt la décroissance qui s'installait dans les pays d'Europe. Cette décroissance devint menaçante en France à partir des années 1970. Une période de forte remise en question causa bien des départs de frères profès perpétuels au cours des années 60 et 70. Puis les nouvelles entrées se firent de plus en plus rares.

Les causes de ce déclin ne sont pas propres à notre Ordre. Elles affectent toute l'Église et ont leurs racines dans les profondes transformations de la société contemporaine qui semble devenue insensible à nos appels. Pour nous, en plus de réduire notre nombre, la décroissance accentuée le vieillissement et compromet nos possibilités de dialogue avec les couches les plus jeunes de la société.

C'est d'une manière concertée qu'il fallait faire face à cette difficulté et les provinces de France qui, depuis 1964, disposaient avec l'A.P.E.F. d'un outil de concertation efficace ne manquèrent pas d'y chercher un remède ensemble. On le fit spécialement dans la direction de l'adaptation de la pastorale des vocations et du dispositif de formation. Les expériences furent nombreuses et menées avec la plus grande application. Les résultats, cependant, ne furent jamais à la hauteur des espérances.

Dans le but de mieux regrouper les forces et d'alléger le fardeau administratif, on voulut aller plus loin que la concertation et effectuer des fusions structurelles.

Dans cette perspective, trois étapes importantes ont été franchies. La première fut le fruit de sept années d'études et de discussions qui aboutirent en 1991 à la fusion des deux provinces de Lyon et de Toulouse en une seule sous le nom de *France-Sud*.

La seconde, tirant profit de l'expérience acquise, se réalisa plus rapidement par le regroupement de la province wallo-belge et de celle de Strasbourg en une nouvelle *province de Strasbourg-Wallonie* dès 1993.

Enfin, la même année, la province de Savoie devint une vice-province rattachée à la province de France-Sud et, après une transition de trois ans, s'intégra à cette province en 1996. Cette abrogation de la circonscription autonome de Savoie s'accompagna du transfert du territoire du Val d'Aoste à la province italienne du Piémont.

**A**u fil des années, les avantages de ces regroupements de provinces ont été ressentis avec netteté. Ils ont permis une meilleure répartition et un usage plus productif du personnel disponible. De même, il a été plus facile, dans des provinces plus grandes, de faire le choix des implantations à préserver et de celles que l'on devait abandonner.

En réduisant le fardeau de l'administration, les fusions ont rendu possible une meilleure gestion des ressources et certaines économies importantes dans l'organisation de services nécessaires aux frères plus anciens.

Sur le plan pastoral, elles ont facilité des choix de stratégies régionales adaptées. Elles ont aussi favorisé les rapports entre les frères les plus jeunes dans le cadre de structures de formation communes.

Les avantages du regroupement en trois provinces ont été appuyés par l'habitude, de plus en plus constante, de concevoir et de réaliser des projets conjoints par le biais de l'A.P.E.F. : les économistes provinciaux et les procureurs des missions ont coordonné leurs actions ; la formation initiale et la formation permanente relèvent d'un dispositif commun aux trois provinces ; l'accueil des frères étrangers est assuré de manière concertée ; depuis peu, les trois revues missionnaires ont été fondues en une seule.



**T**out en appréciant ces avantages, les frères ont pourtant dû reconnaître que les difficultés que l'on avait voulu mieux affronter par les regroupements de provinces continuaient de peser sur l'organisation de la vie religieuse dans toute la France et la Belgique wallonne. C'est bien pourquoi l'idée d'un regroupement de toutes les provinces françaises en une seule a fait partie des conversations depuis plusieurs années.

Ce projet, s'il a suscité bien des espoirs, a aussi inspiré quelques frayeurs. On a craint les effets pervers de l'agrandissement qui éloignerait le ministre provincial de la vie locale des couvents, qui ferait une province constituée de beaucoup de frères quasi inconnus les uns des autres, qui pourrait imposer des déplacements difficiles à des frères que l'âge a déjà fragilisés.

De plus en plus, cependant, les avantages escomptés ont paru l'emporter sur les craintes. Aussi, après plusieurs années de patiente animation, de discussions en conférence et à l'occasion de rencontres des ministres et des définiteurs provinciaux avec le ministre général et son définitoire, les ministres et les définiteurs des trois provinces réunis à Reinacker du 28 au 30 mai 2001 ont voté en faveur d'un projet d'union des provinces de l'A.P.E.F. et ont fait connaître leur projet dans une lettre à tous les frères de France et de Wallonie.

**A**u cours de l'année 2002, les trois provinces de France ont célébré leur chapitre ordinaire et ont soumis au vote des capitulaires la question de l'union des provinces. Les trois

chapitres, célébrés à Blois du 8 au 13 avril pour la province de Paris, à Haguenau du 15 au 19 avril pour la province de Strasbourg-Wallonie et à Francheville du 3 au 6 septembre pour la province de France-Sud, ont donné leur consentement à ce projet avec de très fortes majorités.

Forts de cet avis des trois chapitres provinciaux, les ministres, se sont alors adressés officiellement au ministre général par une lettre de 20 septembre 2002 et lui ont demandé de procéder à l'union des trois provinces actuelles de Paris, France-Sud et Strasbourg-Wallonie en une seule nouvelle province.

Le ministre général et son définitoire ont examiné cette requête lors de leur réunion du 26 septembre et s'y sont montrés favorables. Cette intention a été communiquée dans une lettre au ministre provincial de France-Sud et président de l'A.P.E.F. le 30 septembre 2002. Le processus de réflexion ne s'est certes pas arrêté à cette date, mais il est temps, aujourd'hui, de considérer qu'il a atteint son but. Le 20 novembre 2002, le ministre général, du consentement de son définitoire a formellement approuvé la requête d'union.

**C'**est pourquoi, ayant observé toutes les prescriptions juridiques qui s'appliquent à la situation, dans le but d'assurer aux frères de France et de Wallonie les conditions les plus favorables à une vie religieuse qui, aujourd'hui comme dans l'avenir, soit à la hauteur de leur histoire, avec le consentement du définitoire général, par le présent décret je supprime et déclare supprimées avec tous effets de droit les provinces de Paris, de France-Sud et de Strasbourg-Wallonie. En même temps, j'institue et déclare instituée la province de France, sujette de tous les droits et obligations des provinces de notre Ordre.

Ce décret prendra effet le 24 avril 2002, jour de sa promulgation. Le territoire de la province de France est fait des territoires des trois provinces de Paris, France-Sud et Strasbourg-Wallonie qui viennent d'être supprimées. Le saint patron de la province sera s. Bonaventure de Bagnoregio.

**T**ous les frères qui étaient membres des provinces de Paris, France-Sud et Strasbourg-Wallonie au moment de la dissolution de ces provinces sont dorénavant membres de la province de France.

**S**uivant la suggestion des définitoires de l'A.P.E.F. et conformément au numéro 127,5 de nos *Constitutions* le ministre général, avec le consentement de son définitoire a accepté que, durant le premier triennat de la nouvelle province, le gouvernement provincial soit constitué du ministre et de six définitoires, deux provenant de chacune des trois anciennes provinces.

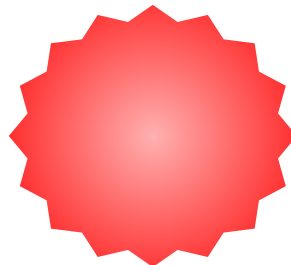
Après avoir dûment consulté tous les frères de vœux perpétuels des provinces de Paris, France-Sud et Strasbourg-Wallonie, avec le consentement du définitoire général, je nomme comme ministre provincial de France et comme ses conseillers les frères suivants :

Ministre provincial : fr. André Ménard,  
Vicaire provincial : fr. André Gabel,  
Second définiteur : fr. Yvon Person,  
Troisième définiteur : fr. Dominique Pacreau,  
Quatrième définiteur : fr. Michel Pihart,  
Cinquième définiteur : fr. Hubert Le Bouquin  
Sixième définiteur : fr. René Beauquis

L'un des devoirs de ce nouveau conseil sera de préparer la tenue d'un premier chapitre de la nouvelle province au cours des prochains douze mois. Les modalités de la participation des frères à ce chapitre seront décrites dans un *Règlement provisoire du chapitre provincial* qui sera élaboré prochainement par le ministre général et son définitoire. Ce premier chapitre aura la tâche de rédiger les statuts de la nouvelle province et de fixer ses procédures d'élection et le règlement de son chapitre.

**J**e considère que les nombreuses années de vie capucine vécues en France depuis 1574 ont été un don de Dieu inestimable pour notre Ordre. En lui rendant grâce pour la vie admirable de tant de frères, je le prie, par l'intermédiaire de notre Père s. François et de s. Bonaventure, d'assister toujours dans leurs engagements tous les frères de la nouvelle province de France. Et je prie aussi le Dieu de toutes bontés qu'il accorde encore longtemps aux peuples de France et de Wallonie, en témoignage de l'avènement de son Royaume, l'humble service de frères généreux qu'il appellera à se joindre à nous.

Donné à Rome, de notre Curie générale,  
le 31 mars 2003



fr. John Corriveau, OFMCap.  
Ministre général

fr. Marek Przeczewski, OFMCap.  
Secrétaire général